

franchi le point de non-retour. En d'autres termes, nous espérons que les entretiens sur la limitation des armements stratégiques (SALT) permettront d'éliminer un aspect essentiel de la course aux armements actuelle dont les superpuissances qui participent à ces entretiens ne contestent pas l'existence. C'est à elles, cependant, qu'appartient la possibilité de prendre des mesures efficaces sur ce problème vital, grâce aux conversations d'Helsinki qui sont reprises aujourd'hui même. Rien ne saurait mieux contribuer à améliorer le climat international ou les perspectives de la Conférence du Comité du désarmement que l'annonce de résultats positifs acquis grâce aux entretiens sur la limitation des armements stratégiques.

Le Traité sur la non-prolifération

L'autre grand pas qui dans ce domaine a marqué l'année écoulée est l'entrée en vigueur, le 5 mars, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme on le sait, le Canada a été parmi les premiers à signer et à ratifier ce Traité, fruit de négociations qui ont duré plus de cinq ans.

Le Traité indique que les Parties reconnaissent l'importance de mettre sur pied un régime qui empêcherait toute autre puissance de mettre au point des armements nucléaires et d'ajouter ainsi à la menace nucléaire qui pèse sur le monde. Toutefois, malgré l'importance indiscutable de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le problème de la prolifération nucléaire ne disparaîtra que le jour où toutes les puissances qui sont en mesure de mettre au point des armes nucléaires auront adhéré au Traité.

Je crois que nous devons reconnaître que Samuel Johnson avait raison de dire que « l'exemple vaut mieux que le précepte ». Le meilleur exemple que les superpuissances pourraient donner en ce moment serait d'accroître leurs efforts en vue d'interdire tous les essais nucléaires. Car si le Traité n'englobe pas tous les États, les objectifs pour lesquels il a été conçu ne se réaliseront qu'en partie. C'est pourquoi nous estimons qu'en fin de compte il est essentiel que la Chine ainsi que la France participent aux négociations sur le désarmement, d'une manière générale, et adhèrent, en particulier, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction partielle des essais.

Les deux événements encourageants dont je viens de parler sont évidemment rattachés aux négociations visant à l'interdiction complète des essais nucléaires et en soulignent l'importance. S'il était besoin de démontrer plus amplement l'importance de suspendre les essais, le secrétaire général U Thant en a fourni la preuve lorsqu'il a signalé, à la fin de la session commémorative, le fait que l'ouverture de cette session avait été marquée par des essais d'armes nucléaires puissantes effectués par trois des puissances nucléaires mondiales. Le Traité d'interdiction partielle des essais, de 1963, représentait à l'époque le meilleur compromis possible en vue de l'interdiction complète des essais, mais ce Traité n'a pu mettre un frein à la course aux armements nucléaires. A cet égard, l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa dernière session, a approuvé deux résolutions — 2604 A (XXIV) et 2604 B (XXIV) — qui